

N° 2025-017

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION  
AVEC LE CIAS DES VERSANTS D'AIME POUR LA PRÉPARATION ET  
L'ACHEMINEMENT DES REPAS DESTINÉS  
AU MULTIACCUEIL AMSTRAMGRAM**

L'an deux mil vingt-cinq le 22 janvier, le Conseil Communautaire dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, GIROD-GEDDA Isabelle, LIMONTA VERTHIER Muriel, MARTINOD Marie, PAVIET Rose

MM. SPIGARELLI Lucien, BOUTY Georges, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mmes FAVRE Maryse, MAIRONI-GONTHIER Corine (donne pouvoir à M. Lucien SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)

MM. BOCH Jean-Luc (donne pouvoir à M. Michel GOSTOLI), BROCHE Richard (donne pouvoir à Mme Isabelle GIROD-GEDDA), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à M. Didier FAVRE)

Absents :

Mmes ASTIER Fabienne

MM. DUC Jacques, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27

Présents : 18

Absents : 9

dont pouvoir : 5

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes les Versants d'Aime et le CIAS collaborent pour le service de portage de repas en liaison froide du multi-accueil « AMSTRAMGRAM ». Cette prestation est encadrée par une convention initiale, visée en date du 18 juin 2024, se terminant en date du 31 janvier 2025.

Le Président indique qu'afin de tenir compte des sujétions financières de fabrication de la cuisine centrale de l'EHPAD « La Maison du Soleil », une revalorisation du tarif en vigueur, soit un prix unitaire de 6.80€ par repas complet, a été fixée par la délibération du CIAS n° 2024-055 du 10 décembre 2024.

Afin de formaliser les nouveaux termes de ce partenariat et de définir les conditions de cette prestation, une convention annexée est établie. Celle-ci prendra effet au 1er février 2025, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction sans excéder quatre années.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

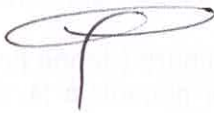
AUTORISE le Président à signer la convention pour la préparation et l'acheminement des repas destinés au multi-accueil Amstramgram avec le CIAS.

AUTORISE le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LE 22 JANVIER 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance  
Michel GOSTOLI



Le Président,  
Lucien SPIGARELLI



**LES VERSANTS D'AIME**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
1002, AVENUE DE TARENNAISE  
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX